

à Monsieur Gaston Crunelle
Professeur au Conservatoire National de Paris

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE
INTERDITE
MÊME PARTIELLE
(Loi du 11 mars 1957)
CONSTITUEMENT CONTREFAÇON
(Code Pénal Art. 425)

SONATINE

pour Flûte et Piano

Pierre SANCAN

FLÛTE

Moderato (♩.=76-80)

p avec souplesse

mp

cresc. *f*

Cédez légèrement *Tempo*
dim. *pp dim.*

2 *p*

Cédez légèrement *Tempo*
ad lib.

